



Changement de domicile principal sans louer l'ancien logement

Par **camille**, le **08/04/2010** à **10:03**

Bonjour,

je suis propriétaire depuis 6 ans dans le 77,
depuis 2 ans en couple avec ma petite amie d'Amiens, elle aussi propriétaire,

Je travaille à Roissy CDG,
aujourd'hui, je me sens mieux sur Amiens, j'ai donc décidé de changer de CPAM, en cas
d'arrêt maladie, afin de pouvoir me rétablir la-bas entre autre...

mais je continue malgré tout à venir de temps en temps dans ma première maison, pas
envie de la louer...

a priori à partir du moment où je change de CPAM,
il faudrait que j'en fasse autant avec les impôts...

quelles impacts ensuite par rapport à ma partenaire?
pour moi? devrais je payer plus d'impôt au final?

y a-t-il des recours pour palier à ça?

merci beaucoup